



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

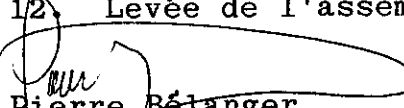
PROVINCE DE QUEBEC

AVIS DE CONVOCATION

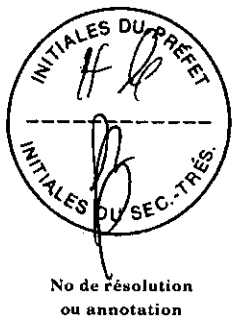
Messieurs: Honorius Charbonneau, préfet
André-Guy Trudeau, préfet suppléant
Ferdinand Borremans, conseiller
Julien Bussière, conseiller
Michel Chapdelaine, conseiller
Marcel Dulude, conseiller
Marcel Edoin, conseiller
René Gendron, conseiller
Marcel Lacoste, conseiller
Jacques Martin, conseiller
Yves Ménard, conseiller
Bertrand Poulin, conseiller
Jean Tanguay, conseiller
Frédéric Trépanier, conseiller
Wildor Vigeant, conseiller

Avis spécial vous est donné, par le soussigné, Pierre Bélanger, secrétaire-trésorier, qu'une séance spéciale du Conseil de la Municipalité régionale de comté La Vallée-du-Richelieu est convoquée par les présentes, par moi, pour être tenue au bureau de la Municipalité régionale de comté, au 630, rue Richelieu, à Beloeil, le jeudi 3 juillet 1986, à 20h00 et qu'il sera pris en considération les sujets suivants, savoir:

1. Constatation de l'avis de convocation
2. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 5 juin 1986
3. Avis du Gouvernement face à la Proposition d'Aménagement
4. Modifications au règlement de contrôle intérimaire
 - 4.1 dimensions minimales des lots
 - 4.2 usages permis en zone agricole
5. Cheminement du dossier "schéma"
 - 5.1 principales étapes à franchir
 - 5.2 modifications au programme de travail
6. Cours d'eau Petite Décharge: avis de motion
7. Règlements d'emprunts
8. Sommet-économique: comité organisateur
9. Bordereau des comptes à payer
10. Correspondance
11. Affaires publiques
12. Levée de l'assemblée


Pierre Bélanger
secrétaire-trésorier

Donné ce vingtième jour du mois de juin mil neuf cent quatre-vingt-six.



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

SEANCE SPECIALE DE LA MUNICIPALITE REGIONALE DE COMTE LA
VALLEE-DU-RICHELIEU, TENUE AU SIEGE SOCIAL DE LA M.R.C.
AU 630, RUE RICHELIEU, A BELOEIL, LE JEUDI 3 JUILLET
1986, A 20H00.

Etaient présents:

Monsieur Honorius Charbonneau, préfet
Monsieur André-Guy Trudeau, préfet suppléant
Monsieur Ferdinand Borremans, conseiller
Monsieur Julien Bussière, conseiller
Monsieur Michel Chapdelaine, conseiller
Monsieur Marcel Dulude, conseiller
Monsieur Marcel Edoin, conseiller
Monsieur René Gendron, conseiller
Monsieur Pierre Beaugard, conseiller suppléant
Monsieur Jacques Martin, conseiller
Monsieur Paul Uttaro, conseiller suppléant
Monsieur Bertrand Poulin, conseiller
Monsieur Jean Tanguay, conseiller
Monsieur Frédéric Trépanier, conseiller
Monsieur Wildor Vigeant, conseiller
Monsieur Pierre Bélanger, secrétaire-trésorier et
directeur général

Etaient absents:

Monsieur Marcel Lacoste, conseiller (remplacé par
monsieur Pierre Beaugard)
Monsieur Yves Ménard, conseiller (remplacé par
monsieur Paul Uttaro)

ORDRE DU JOUR

1. Constatation de l'avis de convocation
2. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du
5 juin 1986
3. Avis du Gouvernement face à la Proposition d'Aména-
gement
4. Modifications au règlement de contrôle intérimaire
 - 4.1 dimensions minimales des lots
 - 4.2 usages permis en zone agricole
5. Cheminement du dossier "schéma"
 - 5.1 principales étapes à franchir
 - 5.2 modifications au programme de travail
6. Cours d'eau Petite Décharge: avis de motion
7. Règlements d'emprunts
8. Sommet économique: comité organisateur
9. Bordereau des comptes à payer
10. Correspondance
11. Affaires publiques



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

12. Levée de l'assemblée

ITEM 1. CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Je, Pierre Bélanger, secrétaire-trésorier, certifie sous serment que, avis spécial a été signifié par écrit d'autre part à:

Messieurs Honorius Charbonneau, préfet, André-Guy Trudeau, préfet suppléant, messieurs les conseillers Marcel Edoïn, Ferdinand Borremans, Jacques Martin, Michel Chapdelaine, Julien Bussière, Marcel Dulude, René Gendron, Marcel Lacoste, Yves Ménard, Bertrand Poulin, Jean Tanguay, Frédéric Trépanier et Wildor Vigeant

en leur faisant parvenir à chacun d'eux à leurs places d'affaires respectives ou domiciles respectifs selon le cas, en déposant une copie au bureau de poste de Beloeil, sous enveloppe recommandée, les frais de poste étant payés d'avance, entre 16h00 et 17h00, le vingtième jour du mois de juin mil neuf cent quatre-vingt-six.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce troisième jour du mois de juillet mil neuf cent quatre-vingt-six.

ITEM 2. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE REGU- LIERE DU 5 JUIN 1986

86-847

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Frédéric Trépanier
APPUYE PAR Monsieur Jacques Martin

ET RESOLU QUE le procès-verbal de la séance régulière du 5 juin 1986 soit et est adopté tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.

ADOpte A L'UNANIMITE

ITEM 3. AVIS DU GOUVERNEMENT FACE A LA PROPOSITION D'AMENAGEMENT

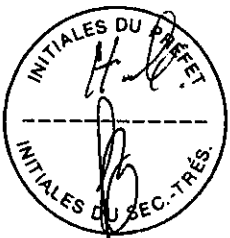
Les membres du Conseil analysent le document "Orientations et projets du Gouvernement en matière d'aménagement du territoire" qui constitue l'avis du gouvernement face à la Proposition d'Aménagement, conformément à l'article 16 de la Loi.

Pour faciliter le travail du Conseil, les fonctionnaires de la M.R.C. ont produit un document intitulé "Synthèse de l'avis gouvernemental sur la Proposition d'Aménagement".

Suite à l'étude de ces deux documents, le Conseil demande au directeur général d'organiser une rencontre entre eux et les représentants des ministères suivants:

- Transports;
- Loisir, Chasse et Pêche;
- Agriculture;
- Energie et Ressources;

et ce, dans le but de répondre à certaines interrogations particulières.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

Le Conseil est d'avis que cette rencontre devrait se tenir au plus tard dans la dernière semaine de juillet 1986.

ITEM 4. MODIFICATIONS AU REGLEMENT DE CONTROLE INTERI- MAIRE

4.1 Dimensions minimales des lots

Le Comité consultatif d'aménagement, à la demande du Conseil, a étudié la demande de monsieur Marcel Trudeau, à l'effet de réduire la profondeur minimale des lots qui est de 61 m. (200 pi.) en bordure de la rivière Richelieu (art. 6.2.1. du R.C.I.).

Le Comité recommande au Conseil d'abolir toutes les normes minimales de profondeur à l'article 6.2.1. du R.C.I. Il est toutefois d'avis que, pour des questions de densités et de possibilités éventuelles de subdivisions, le principe des superficies et frontages minima devrait être maintenu.

Ainsi le tableau de l'article 6.2.1. serait modifié en éliminant toutes les dimensions minimales de profondeur.

4.2 Usages permis en zone agricole

Le Comité consultatif d'aménagement, à la demande du Conseil, a étudié la demande de La Grange de St-Charles à l'effet de modifier l'article 10.2 du R.C.I. afin de permettre entre autres usages en zone agricole:

- . golf 18 trous;
- . pistes de ski de fond;
- . champ de pratique de golf;
- . marina;

et ce, en plus de la restauration et du théâtre d'été.

Il recommande au Conseil de modifier le R.C.I. comme suit:

10.2.7 Activités récréo-touristiques:

- 1 Les activités récréatives légères et récréatives extensives sont permises sur les terrains adjacents aux routes 133 et 223, et ce, sur une bande d'environ 100 mètres.
- 2 Les activités récréatives intensives ne sont permises que sur les terrains adjacents aux routes 133 et 223, sur une bande d'environ 300 mètres, et ce, uniquement en deça d'une aire d'environ 1000 mètres à la périphérie immédiate des villages.
- 3 De plus, les activités récréatives extensives et récréatives légères sont aussi permises dans les boisés identifiés à l'article 11.2.3 dans la mesure où ces activités sont compatibles avec la protection du milieu boisé.

Par ailleurs, l'article 2.4 "Définition des mots et expressions" doit être modifié afin d'y inclure les définitions portant principalement sur:



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

- . récréation légère
- . récréation extensive
- . récréation intensive

Puisque le Conseil se déclare satisfait des recommandations du Comité consultatif, il procède à l'avis de motion.

86-848

JE, MICHEL CHAPDELAINÉ DONNE AVIS DE MOTION A L'EFFET QUE JE PRESENTERAI OU FERAI PRESENTER UN REGLEMENT CONCERNANT L'ADOPTION D'UN AMENDEMENT AU REGLEMENT #8, REGLEMENT DE CONTROLE INTERIMAIRE, RELATIVEMENT AUX DIMENSIONS MINIMALES DES LOTS (ART. 6.2.1.) ET AUX USAGES PERMIS EN ZONES AGRICOLES (ART. 10.2.7).

ITEM 5. CHEMINEMENT DU DOSSIER SCHEMA

5.1 Principales étapes à franchir

Suite à la réception de l'avis du Gouvernement face à la Proposition d'Aménagement les étapes suivantes, avec un aperçu des échéances, sont à réaliser.

- Etude de l'avis du Gouvernement

Dépendant de la nécessité ou non de rencontrer les représentants de certains ministères pour explications, nous pouvons envisager une période allant de 15 jours (minimum) à 30 jours (maximum).

- Préliminaire de la Version Définitive

La présentation au Conseil pourrait être faite 15 jours (minimum) à 30 jours (maximum) après avoir statué l'avis du Gouvernement.

- Adoption de la Version Définitive

L'adoption pourrait être faite 15 jours (minimum) à 30 jours (maximum) après le préliminaire. Toutefois lors de cette adoption le Conseil doit aussi adopter un calendrier des rencontres de consultations touchant la Version Définitive.

Pour fins de consultation une Commission doit également être formée, composée du nombre de membres que le Conseil estime nécessaire.

- Résumé de la Version Définitive

Ce résumé peut être adopté par le Conseil lors de l'adoption de la Version Définitive. Toutefois nous devons envisager un délai de 10 jours avant sa publication dans les journaux locaux.

- Consultation

La première consultation ne peut être tenue que 30 jours après la publication dans les journaux.

Nous devons rencontrer au moins la moitié des municipalités (donc 8 au minimum) regroupant au moins le 2/3 de la population de la M.R.C. (donc 60 000 au minimum).



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

Si le Conseil décide de rencontrer les 15 municipalités, la consultation peut s'étendre sur 35 jours minimum, à raison de 3 municipalités par semaine, et à 50 jours maximum, à raison de 2 municipalités par semaine.

- Résultats de la consultation

Nous pourrions accorder un délai de 15 jours pour recevoir les mémoires des intéressés et durant cette même période nous serions en mesure de faire la synthèse des consultations.

- Préliminaire du Schéma

La présentation du préliminaire du schéma peut être faite au minimum 15 jours et au maximum 30 jours après l'analyse des mémoires. Le Conseil pourrait alors présenter un avis de motion face à l'adoption du Schéma.

- Adoption du Schéma

Au minimum 15 jours et au maximum 30 jours après la présentation du préliminaire du Schéma, le Conseil doit adopter par règlement le Schéma.

Ainsi à compter de la séance du 3 juillet 1986 nous devons envisager une période de 165 jours minimum et de 255 jours maximum pour l'adoption du Schéma. Ainsi l'adoption du Schéma peut se faire en janvier 1987 dans les meilleurs délais ou en mars 1987 au maximum. Nous croyons qu'il faut nécessairement envisager la tenue de 4 séances spéciales en 1986, si nous visons l'échéancier minimum.

5.2 Modifications au programme de travail

86-849

ATTENDU QU'un protocole d'entente est intervenu, entre le Conseil de la M.R.C. et le ministère des Affaires municipales, quant au programme de travail relié à l'élaboration du Schéma d'Aménagement;

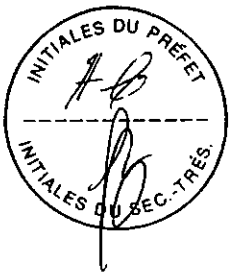
ATTENDU QUE ledit programme de travail a déjà été modifié, avec l'accord du Ministère, en février 1985;

ATTENDU QUE certains ajustements dans l'échéancier s'avèrent nécessaires suite à une consultation plus grande de la part du Conseil concernant la Proposition Préliminaire d'Aménagement;

ATTENDU QUE même si l'échéancier est légèrement prolongé ceci n'entraîne pas de déboursés supplémentaires de la part du Gouvernement face à la subvention reliée au Schéma;

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Michel Chapdelaine
APPUYE PAR Monsieur René Gendron



No de résolution
ou annotation

86-849
(suite)

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

ET RESOLU QUE le Conseil demande au ministère des Affaires municipales de modifier le programme de travail tel que présenté dans le document "le point sur le programme de travail (seconde modification)".

ADOPTE A L'UNANIMITE

ITEM 6. COURS D'EAU PETITE DECHARGE: AVIS DE MOTION

Suite à une rencontre où les intéressés se sont déclarés satisfaits du devis pour l'aménagement du cours d'eau Petite Décharge, situé dans les municipalités de Saint-Basile-le-Grand et Beloeil, un avis de motion est déposé afin de permettre l'adoption du règlement permettant les travaux.

86-850

JE, RENE GENDRON DONNE AVIS DE MOTION A L'EFFET QUE JE PRESENTERAI OU FERAI PRESENTER UN REGLEMENT CONCERNANT L'AMENAGEMENT DU COURS D'EAU PETITE DECHARGE.

ITEM 7. REGLEMENTS D'EMPRUNTS

Règlement #732 de la ville de Mont-Saint-Hilaire

86-851

ATTENDU QU'en vertu de l'article 74 de la Loi 125, tout règlement d'emprunt d'une municipalité ayant pour objet l'exécution de travaux publics autres que des travaux de réfection, de correction ou de réparation d'immeubles en place doit être transmis dès son adoption au Conseil de la Municipalité régionale de comté pour qu'il donne son avis;

ATTENDU QUE la date de réception du règlement par le secrétaire-trésorier de la M.R.C. est le 9 juin 1986 et qu'une lettre a été envoyée à cet effet;

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté doit transmettre un avis dans les trente (30) jours de la réception du règlement;

ATTENDU QUE l'avis du Conseil de la Municipalité régionale de comté doit porter sur l'opportunité du règlement d'emprunt compte tenu des mesures de contrôle intérimaire en vigueur sur le territoire;

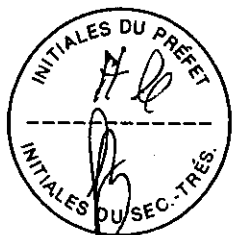
ATTENDU QUE le règlement d'emprunt porte sur la réalisation de travaux dans le prolongement des rues déjà existantes et situées en "zone blanche"

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Marcel Dulude
APPUYE PAR Monsieur Pierre Beauregard

ET RESOLU QUE le Conseil de la municipalité régionale de comté La Vallée-du-Richelieu appuie le règlement #732 de la ville de Mont-Saint-Hilaire.

ADOPTE A L'UNANIMITE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

Règlement #733 de la ville de Mont-Saint-Hilaire

86-852

ATTENDU QU'en vertu de l'article 74 de la Loi 125, tout règlement d'emprunt d'une municipalité ayant pour objet l'exécution de travaux publics autres que des travaux de réfection, de correction ou de réparation d'immeubles en place doit être transmis dès son adoption au Conseil de la Municipalité régionale de comté pour qu'il donne son avis;

ATTENDU QUE la date de réception du règlement par le secrétaire-trésorier de la M.R.C. est le 9 juin 1986 et qu'une lettre a été envoyée à cet effet;

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté doit transmettre un avis dans les trente (30) jours de la réception du règlement;

ATTENDU QUE l'avis du Conseil de la Municipalité régionale de comté doit porter sur l'opportunité du règlement d'emprunt compte tenu des mesures de contrôle intérimaire en vigueur sur le territoire;

ATTENDU QUE le règlement d'emprunt porte sur la réalisation de travaux dans des rues déjà existantes et situées en "zone blanche"

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Marcel Dulude
APPUYE PAR Monsieur Pierre Beauregard

ET RESOLU QUE le Conseil de la municipalité régionale de comté La Vallée-du-Richelieu appuie le règlement #733 de la ville de Mont-Saint-Hilaire.

ADOpte A L'UNANIMITE

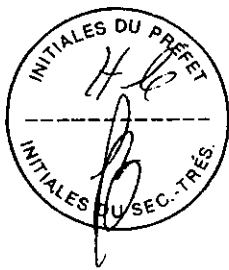
Règlement #734 de la ville de Mont-Saint-Hilaire

86-853

ATTENDU QU'en vertu de l'article 74 de la Loi 125, tout règlement d'emprunt d'une municipalité ayant pour objet l'exécution de travaux publics autres que des travaux de réfection, de correction ou de réparation d'immeubles en place doit être transmis dès son adoption au Conseil de la Municipalité régionale de comté pour qu'il donne son avis;

ATTENDU QUE la date de réception du règlement par le secrétaire-trésorier de la M.R.C. est le 9 juin 1986 et qu'une lettre a été envoyée à cet effet;

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté doit transmettre un avis dans les trente (30) jours de la réception du règlement;



No de résolution
ou annotation

86-853
(suite)

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

ATTENDU QUE l'avis du Conseil de la Municipalité régionale de comté doit porter sur l'opportunité du règlement d'emprunt compte tenu des mesures de contrôle intérimaire en vigueur sur le territoire;

ATTENDU QUE le règlement d'emprunt porte sur la réalisation de travaux dans des rues déjà existantes et situées en "zone blanche"

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Marcel Dulude
APPUYE PAR Monsieur Pierre Beauregard

ET RESOLU QUE le Conseil de la municipalité régionale de comté La Vallée-du-Richelieu appuie le règlement #734 de la ville de Mont-Saint-Hilaire.

ADOpte A L'UNANIMITE

Règlement #86-398 de la ville de Chambly

86-854

ATTENDU QU'en vertu de l'article 74 de la Loi 125, tout règlement d'emprunt d'une municipalité ayant pour objet l'exécution de travaux publics autres que des travaux de réfection, de correction ou de réparation d'immeubles en place doit être transmis dès son adoption au Conseil de la Municipalité régionale de comté pour qu'il donne son avis;

ATTENDU QUE la date de réception du règlement par le secrétaire-trésorier de la M.R.C. est le 10 juin 1986 et qu'une lettre a été envoyée à cet effet;

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté doit transmettre un avis dans les trente (30) jours de la réception du règlement;

ATTENDU QUE l'avis du Conseil de la Municipalité régionale de comté doit porter sur l'opportunité du règlement d'emprunt compte tenu des mesures de contrôle intérimaire en vigueur sur le territoire;

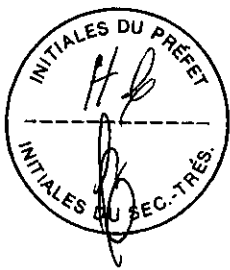
ATTENDU QUE le règlement d'emprunt porte sur la réalisation de travaux dans le prolongement des rues déjà existantes et situées en "zone blanche"

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Marcel Dulude
APPUYE PAR Monsieur Pierre Beauregard

ET RESOLU QUE le Conseil de la municipalité régionale de comté La Vallée-du-Richelieu appuie le règlement #86-398 de la ville de Chambly.

ADOpte A L'UNANIMITE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

Règlement #86-400 de la ville de Chambly

86-855

ATTENDU QU'en vertu de l'article 74 de la Loi 125, tout règlement d'emprunt d'une municipalité ayant pour objet l'exécution de travaux publics autres que des travaux de réfection, de correction ou de réparation d'immeubles en place doit être transmis dès son adoption au Conseil de la Municipalité régionale de comté pour qu'il donne son avis;

ATTENDU QUE la date de réception du règlement par le secrétaire-trésorier de la M.R.C. est le 10 juin 1986 et qu'une lettre a été envoyée à cet effet;

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté doit transmettre un avis dans les trente (30) jours de la réception du règlement;

ATTENDU QUE l'avis du Conseil de la Municipalité régionale de comté doit porter sur l'opportunité du règlement d'emprunt compte tenu des mesures de contrôle intérimaire en vigueur sur le territoire;

ATTENDU QUE le règlement d'emprunt porte sur la réalisation de travaux dans le prolongement des rues déjà existantes et situées en "zone blanche"

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Marcel Dulude
APPUYE PAR Monsieur Pierre Beauregard

ET RESOLU QUE le Conseil de la municipalité régionale de comté La Vallée-du-Richelieu appuie le règlement #86-400 de la ville de Chambly.

ADOpte A L'UNANIMITE

Règlement #376 de la ville de Saint-Basile-le-Grand

86-856

ATTENDU QU'en vertu de l'article 74 de la Loi 125, tout règlement d'emprunt d'une municipalité ayant pour objet l'exécution de travaux publics autres que des travaux de réfection, de correction ou de réparation d'immeubles en place doit être transmis dès son adoption au Conseil de la Municipalité régionale de comté pour qu'il donne son avis;

ATTENDU QUE la date de réception du règlement par le secrétaire-trésorier de la M.R.C. est le 1er juillet 1986 et qu'une lettre a été envoyée à cet effet;

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté doit transmettre un avis dans les trente (30) jours de la réception du règlement;



No de résolution
ou annotation

86-856
(suite)

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

ATTENDU QUE l'avis du Conseil de la Municipalité régionale de comté doit porter sur l'opportunité du règlement d'emprunt compte tenu des mesures de contrôle intérimaire en vigueur sur le territoire;

ATTENDU QUE le règlement d'emprunt porte sur la réalisation de travaux dans des rues déjà existantes et situées en "zone blanche"

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Marcel Dulude
APPUYE PAR Monsieur Pierre Beauregard

ET RESOLU QUE le Conseil de la municipalité régionale de comté La Vallée-du-Richelieu appuie le règlement #376 de la ville de Saint-Basile-le-Grand.

ADOpte A L'UNANIMITE

ITEM 8. SOMMET-ECONOMIQUE: COMITE ORGANISATEUR

Suite à une réunion du Comité "Ad hoc" relativement à la formation d'un comité organisateur, face au colloque de zone, dans le cadre du Sommet-économique, le Comité fait la recommandation suivante au Conseil:

86-857

ATTENDU les délais très courts pour la tenue du colloque de zone, prévu pour septembre ou octobre 1986;

ATTENDU QUE conséquemment la mise en forme d'un comité organisateur, composé de divers intervenants socio-économiques de la région, ferait en sorte que nous ne serions pas en mesure de respecter les échéanciers fixés par les responsables du Sommet

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Julien Bussière
APPUYE PAR Monsieur Michel Chapdelaine

ET RESOLU QUE le comité "Ad hoc" devienne le comité organisateur du colloque de zone.

QUE les membres du comité organisateur soient donc messieurs Julien Bussière, Michel Chapdelaine, Jean Tanguay et Pierre Bélanger.

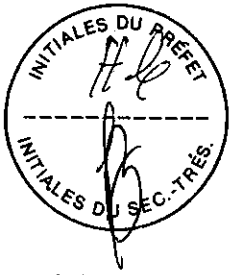
QUE chaque membre du Conseil fasse parvenir à monsieur Pierre Bélanger, et ce, au plus tard dans la dernière semaine de juillet, la liste de tous les intervenants qu'il souhaiterait voir être invités audit colloque de zone.

ADOpte A L'UNANIMITE

ITEM 9. BORDEREAU DES COMPTES A PAYER

86-858

IL EST PROPOSE PAR Monsieur René Gendron
APPUYE PAR Monsieur Frédéric Trépanier



No de résolution
ou annotation

86-858
(suite)

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

ET RESOLU QUE le bordereau des comptes à payer #54, chèque #2518 à chèque #2564, chèque #S740 à chèque #S783, au montant de 23,602.69 \$, soit et est adopté tel que présenté par le secrétaire

ADOPTE A L'UNANIMITE

ITEM 10. CORRESPONDANCE

- 1117 07-04-86 Lettre de MADAME NICOLE TREMBLAY de la CHAMBRE DE COMMERCE DE LA RIVE-SUD invitant le préfet à un déjeuner-causerie le 13 mai 1986.
- 1118 21-04-86 Lettre de MONSIEUR DANIEL NOISEUX, directeur général, JOURNAL DE CHAMBLY, invitant le préfet au cocktail de lancement des festivités du 20e anniversaire du Journal de Chambly, le 30 avril 1986.
- 1119 05-05-86 Lettre de MADAME JOHANNE GOULET, directeur de SCHL concernant la livraison du programme PAREL.
- 1120 22-05-86 Lettre de MONSIEUR DANIEL R. BOYD, ingénieur, nous offrant leurs services professionnels en informatique pour l'élaboration du schéma.
- 1121 23-05-86 Lettre de MADAME HELENE MERCIER de PROTEXTE ENR., nous offrant leurs services pour la mise en application de la Loi sur les archives et de la Loi sur l'accès aux documents.
- 1122 26-05-86 Lettre de MONSIEUR GILLES PINEAULT, secrétaire du comité exécutif de la table de concertation, nous transmettant une copie du compte-rendu du Comité exécutif sur la gestion des déchets Rive-Sud, Partie est.
- 1123 27-05-86 Lettre de MONSIEUR BERNARD DAIGNEAULT, directeur général, VILLE DE CARIGNAN, nous informant que la municipalité ne peut donner suite au projet de retenir les services de madame Andrée Turenne.
- 1124 27-05-86 Avis du CONSEIL DE LA RADIO-DIFFUSION ET DES TELECOMMUNICATIONS CANADIENNES, nous informant des critères révisés applicables au service régional de Bell Canada.
- 1125 30-05-86 Lettre de MONSIEUR ANDRE DEMERS, adjoint spécial du MINISTRE D'ETAT A LA JEUNESSE, madame Andrée Champagne, accusant réception de la résolution #86-816 concernant l'avenir de la Raffinerie de Sucre du Québec.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

- 1126 30-05-86 Lettre de MONSIEUR BERNARD DAIGNEAULT, directeur général, VILLE DE CARIGNAN, accompagnant le règlement d'emprunt #159, demandant l'avis du Conseil de la M.R.C.
- 1127 30-05-86 Lettre de MONSIEUR RICHARD SEVIGNY de l'U.M.R.C.Q., accusant réception de notre lettre du 20 mai accompagnée du mémoire sur l'avenir des municipalités locales et régionales.
- 1128 30-05-86 Lettre de MADAME MONIQUE H. METCALFE, adjoint au député de Verchères, monsieur Marcel Danis, accusant réception de la résolution #86-816, concernant l'avenir de la Raffinerie de Sucre du Québec.
- 1129 30-05-86 Lettre de MONSIEUR LEON DUCHARME, président du congrès 1986 de l'U.M.R.C.Q. accusant réception de notre lettre du 20 mai dernier accompagnée du mémoire sur l'avenir des municipalités locales et régionales.
- 1130 02-06-86 Lettre de MONSIEUR J.H. PAGE, secrétaire-trésorier, VILLE D'OTTERBURN PARK, demandant l'appui du Conseil concernant un programme de formation pour les employés cadres de la C.S.S.T.
- 1131 02-06-86 Lettre de MONSIEUR GHISLAIN RIVERIN, ingénieur du B.R.A. ST-HYACINTHE, nous informant que les travaux d'aménagement du cours d'eau Branche 45, Rivière Amyot débiteront le 28 mai 1986.
- 1132 02-06-86 Lettre de MONSIEUR MARK OSTERMAN, attaché politique, MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, accusant réception de notre lettre du 20 mai dernier concernant la demande d'appui de la M.R.C. Lajemmerais: dépôt de pneus.
- 1133 02-06-86 Lettre de M. JEAN-PIERRE CHARBONNEAU, DÉPUTÉ DE VERCHÈRES, accusant réception de notre lettre du 20 mai dernier concernant le dépôt de pneus situé dans la municipalité de St-Amable.
- 1134 02-06-86 Lettre de M. JEAN-PIERRE CHARBONNEAU, DÉPUTÉ DE VERCHÈRES, accusant réception du mémoire sur l'avenir de la Raffinerie de sucre du Québec.
- 1135 02-06-86 Lettre de MADAME JOHANNE GOULET, directeur du S.C.H.L., accompagnant le budget PAREL rural.
- 1136 02-06-86 Copie de la lettre adressée à MONSIEUR JOHN WISE, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, concernant la politique nationale du sucre et provenant de madame Rita Rondeau secrétaire-trésorière de la M.R.C. de Rouville.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

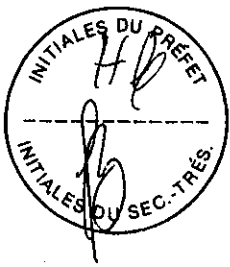
- 1137 03-06-86 Lettre de MONSIEUR DONALD BEAUDETTE, directeur cartographe de CARTOCOM, nous offrant leurs services pour la création et la production des cartes géographiques municipales et régionales.
- 1138 03-06-86 Lettre de MONSIEUR GEORGES FELLI, du MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, nous transmettant deux exemplaires des sept derniers documents publics dans la collection portant sur l'aménagement et l'urbanisme du Ministère.
- 1139 04-06-86 Lettre de MADAME ALINE SAINT-AMAND, conseiller spécial de monsieur André Bourbeau, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, accusant réception de notre lettre du 20 mai 1986, accompagnée d'une copie de la résolution numéro #86-833 concernant l'avenir des municipalités régionales de comté.
- 1140 05-05-86 Lettre du MINISTRE ANDRE BOURBEAU, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, nous informant du programme de subventions destinés aux municipalités désireuses de solutionner des problèmes de logement de garderies.
- 1141 05-06-86 Lettre de MADAME JEANNETTE LEMAIRE, secrétaire-trésorière de la municipalité de McMASTERVILLE, nous transmettant copie corrigée des usages et des normes pour les zones 101 à 207 du règlement de zonage de la municipalité.
- 1142 04-06-86 Lettre de MADAME ANN GOULET, directeur du S.C.H.L., accompagnant le rapport annuel 1985 de la Société Canadienne d'Hypothèque et de Logement.
- 1143 04-06-86 Lettre de MONSIEUR J. H. PAGE, VILLE D'OTTERBURN PARK, demandant l'appui du Conseil dans le dossier "Identification des municipalités", ministère des Transports.
- 1144 04-06-86 Carte de remerciement de MONSIEUR ANDRE-GUY TRUDEAU, pour la sympathique présence à l'occasion du décès de sa mère Rosa Burelle Trudeau.
- 1145 09-06-86 Lettre de MADAME LENA ROUILLARD, directrice adjointe du MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DES PECHERIES ET DE L'ALIMENTATION, accusant réception de notre résolution #86-816 concernant la Raffinerie de Sucre du Québec.
- 1146 09-06-86 Lettre de MONSIEUR LAURENT OLIVIER, directeur général de la VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, nous transmettant les règlements d'emprunts #732, #733 et #734, demandant l'avis du Conseil de la M.R.C.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

- 1147 09-06-86 Lettre de MONSIEUR DENIS GAGNON, ingénieur, MINISTÈRE DES TRANSPORTS, accusant réception de notre lettre du 20 mai dernier et du document sur la classification fonctionnelle du réseau routier.
- 1148 09-06-86 Lettre de MADAME EDITH SMEESTERS, administrateur de récupération Montarville, nous demandant une rencontre avec le Conseil pour discuter de récupération.
- 1149 10-06-86 Copie de la lettre de MONSIEUR MICHEL ROY, directeur général de la M.R.C. D'ABITIBI, adressée au ministre André Bourbeau des Affaires municipales, lui demandant de faire connaître sa décision au point de vue financement des M.R.C. pour les prochaines années.
- 1150 10-06-86 Lettre de MADAME MARTHE E. MONGRAIN, greffier, VILLE DE CHAMBLY, accompagnant les règlements d'emprunts #86-398 et #86-400 demandant l'avis du Conseil de la M.R.C.
- 1151 10-06-86 Lettre du MINISTRE ANDRE BOURBEAU, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, nous transmettant un chèque au montant de 7,750.00 \$ dans le cadre des programmes d'aide financière à la rémunération.
- 1152 11-06-86 Lettre du MINISTRE ANDRE BOURBEAU, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, nous transmettant l'avis préparé conformément à l'article 16 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme à l'intention de la M.R.C.
- 1153 11-06-86 Lettre de MADAME GISELE COLLETTE, secrétaire-trésorière, MUNICIPALITE DE SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU, accompagnant la résolution #86-109 appuyant la M.R.C. de Lajemmerais dans ses demandes au Gouvernement face au problème d'amoncellement de pneus dans la municipalité de Saint-Amable.
- 1154 12-06-86 Lettre de MADAME MARCELLE LAFONTAINE, secrétaire de comté accusant réception de notre résolution #86-816 accompagnant le mémoire concernant la Raffinerie de Sucre du Québec.
- 1155 12-06-86 Lettre de MONSIEUR NORMAND VOYER, SOMMET MONTEREGIE 87, nous informant d'une réunion d'information relativement à l'organisation des colloques de zone dans le cadre du Sommet Montérégie 1987.
- 1156 13-06-86 Lettre de MONSIEUR ANDRE BOURBEAU, nous transmettant un chèque au montant de 28,958.39 \$ dans le cadre du programme d'aide financière au fonctionnement.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

- 1157 13-06-86 Lettre de MADAME SYLVIE BURELLE de la CORPORATION MUNICIPALE DE SAINT-MARC, accompagnant une copie du certificat de publication concernant le cours d'eau Joliette.
- 1158 13-06-86 Lettre de MONSIEUR EDOUARD FAFARD, agent d'information du MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES nous offrant un document audio-visuel sur le nouveau système cadastral.
- 1159 16-06-86 Lettre de MONSIEUR JEAN-LOUIS MARTEL, directeur général de la C.D.R. de la MONTEREGIE, nous informant sur la coopérative de développement régional de la Montérégie.

ITEM 11. AFFAIRES PUBLIQUES

Aucune intervention de la part de l'assistance.

Toutefois étant donné que tous les membres du Conseil sont présents, monsieur le conseiller Bertrand Poulin présente la résolution suivante:

86-859

ATTENDU QUE la grêle s'est abattue sur une partie importante notre territoire ayant pour conséquence de détruire les cultures de nos agriculteurs;

ATTENDU QU'il en résulte pour ces derniers des pertes économiques irrécupérables pour la présente année;

ATTENDU QU'il y a lieu que le ministère de l'Agriculture s'implique financièrement

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Bertrand Poulin
APPUYE PAR Monsieur Pierre Beauregard

ET RESOLU DE demander au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, monsieur Michel Pagé de déclarer zone sinistrée le territoire des municipalités de Saint-Charles-sur-Richelieu et Saint-Denis-sur-Richelieu.

QUE copie de la présente soit aussi acheminée à monsieur Jean-Pierre Charbonneau député de Verchères.

ADOpte A L'UNANIMITE

ITEM 12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

86-860

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Frédéric Trépanier
APPUYE PAR Monsieur Wildor Vigeant



No de résolution
ou annotation

86-860
(suite)

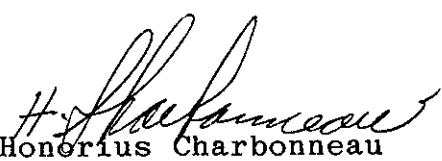
Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

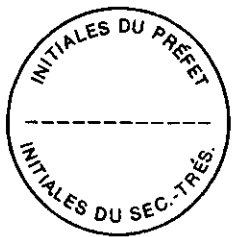
ET RESOLU QUE l'assemblée soit et est levée, tous les
points à l'ordre du jour ayant été épuisés.

ADOpte A L'UNANIMITE

Il est 11 heures.


Pierre Bélanger
secrétaire-trésorier


Honorius Charbonneau
préfet



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu**